

15. Mai 1784.

107

place que le plus ou le moins d'équilibre  
lui avoit assignée dans l'immensité du tour-  
billon qui les contient ; & j'ai toujours été  
persuadé, comme je le suis encore, que  
cette idée approchoit beaucoup plus de la  
réalité que d'une imagination aventurée. Je  
suis, &c.

Dom Chais,  
Bénéd. de l'abbaye  
de St. Avoild. »

---

LE théologien de L\*\* a raison de  
douter, si tous les moralistes per-  
mettent le poisson à la collation ; mais ce  
n'est là aucunement ce que j'ai dit, aiant  
précisément supposé le cas où on lui substi-  
tueroit des alimens antiquadragésimaux \*. Car  
dans les pays où l'on se contente d'herbes,  
de fruits secs &c, je n'ai garde de prétendre  
que le poisson doit être permis. — Quand  
j'ai dit que la *prévarication générale avoit pres-  
qu'anéanti la loi*, je n'ai prétendu parler que  
de l'*anéantissement* de son existence visible &  
effective, de son exécution & de son obser-  
vance. Je n'ai garde de croire qu'une loi soit  
*anéantie* quant à sa *force obligatoire*, parce  
que des hommes indociles & rebelles ne la  
pratiquent pas. — Je ne crois pas devoir  
discuter la question : si un évêque en particu-  
lier a le pouvoir de déroger au jugement que  
l'Eglise de tous les siècles a porté des vian-  
des quadragésimales, s'il peut permettre les  
unes & défendre les autres en raison inverse  
des anciennes notions, mais en raison directe  
d'un bien important qui peut en résulter ; tel  
que la suppression des grands repas en pois-  
son, substitués, au grand scandale du public  
chrétien, à la frugale collation, plus tolérée  
que permise dans l'Eglise de Dieu. L'énormité

\* 15 Mars  
p. 453.